

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version 10/2019

332 - MASTERCONTACT PX300- 11L

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (UE) n° 2015/830

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

1.1 Identificateur de produit:

MASTERCONTACT PX300- 11L

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Emploi de la substance / de la préparation:

Colle de contact

Usages déconseillés:

Usage réservé aux utilisateurs professionnels. Contient de la toluène.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

VM Building Solutions
Europalaan 73
BE-9800 Deinze
T +32 (0)9 321 99 21
F +32 (0)9 371 97 61
info.be@vmbuildingsolutions.com
www.vmbuildingsolutions.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tel.: 00 32 (0)70 245 245 Anti-gifcentrum België

Section 2: Identification des dangers:

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

- H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
- H315: Provoque une irritation cutanée.
- H361d: Susceptible de nuire au fœtus.
- H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes
- H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

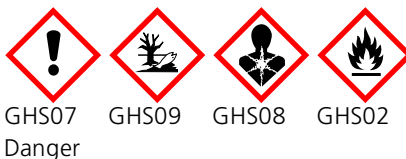
Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Nocif en cas d'exposition prolongée. Dangereux pour l'environnement.

2.2 Éléments d'étiquetage:

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger:



Danger

Mention d'avertissement:

Mentions de danger:

- H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
- H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315: Provoque une irritation cutanée.
- H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes
- H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H361d: Susceptible de nuire au fœtus.

Conseils de prudence:

- P201: Se procurer les instructions avant utilisation.
- P210: Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
- P233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P241: Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / ... / antidéflagrant.
- P260: Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
- P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280: Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
- P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P370 + P378: En cas d'incendie: utiliser ... pour l'extinction.
- P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Phrases supplémentaires:

Sans une aération suffisante la formation de vapeurs explosives est possible.
 Contient cyclohexane, toluène.
 Réservé à un usage professionnel.

2.3 Autres dangers:

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Section 3: Composition/informations sur les composants:

3.1 Substance:

Non applicable

3.2 Mélanges:

Composants	CAS / EINECS / Reg nr.	%	Classification selon CLP	Composants
Cyclohexane	(CAS-nr) 110-82-7 (EG nr) 203-806-2 (EU-Numéro index)) 601-017-00-1	20-30	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	
Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	(EG nr) 927-510-4 (EU-Numéro index)) 927-510-4	10-30	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	
Hydrocarbons, C6 isoalkanes, <5% n-hexane	(EG nr) 931-254-9	5-15	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	
toluene	(CAS-nr) 108-88-3 (EG nr) 203-625-9 (EU-Numéro index)) 601-021-00-3	05-12	Flam. Liq. 2, H225 Repr. 2, H361d Asp. Tox. 1, H304 STOT RE 2, H373 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336	

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.:

Textes des phrases R et H: voir section 16

Section 4: Premiers secours:

4.1 Description des premiers secours:

Premiers soins général:	Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Après inhalation:	Emmener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire: faire le bouche-à-bouche. Si il n'y a pas de récupération immédiatement: consulter un médecin/le service médical.
Après contact avec la peau:	Rincer à l'eau. Se laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent causer dermatopathie.
Après contact avec les yeux:	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.
Après ingestion:	Si il n'y a pas de récupération immédiatement: consulter un médecin/le service médical. Ne pas faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Symptômes/lésions:

Vertiges. Nausées. Peau sèche. Maux de tête. Perte de conscience. Irritation de la peau.

Symptômes/lésions après contact avec la peau:

Nocif quand la substance est absorbée par la peau. APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE OU REPETE: Peut déclencher une réaction allergique. Irritant pour la peau. Peut causer des irritations de la peau / dermatites.

Symptômes/lésions après contact oculaire:

Irritant pour les yeux. Mal. Rougeur du tissu oculaire

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Contient: Essence. Entraîne des lésions neurologiques

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés:	Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Brouillard d'eau. Dioxyde de carbone. Poudre. Mousse. Sable. sable/terre.
Agents d'extinction non appropriés:	Ne pas user de l'eau abondante en jet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Danger d'incendie:

Peut former un mélange vapeur-air inflammable et explosif. Mise à feu à distance est possible. Flotte sur l'eau et peut s'enflammer à nouveau.

Danger d'explosion:

Atex classe IIA, T3.

5.3 Conseils aux pompiers:

Mesures de précaution contre l'incendie:

Evacuez tout le personnel qui n'est pas nécessaire sur le site.

Instructions de lutte contre l'incendie:

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Protection en cas d'incendie:

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Autres informations:

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Mesures générales:

Assurer une ventilation adéquate. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ni flammes nues ni étincelles. Pour éviter les risques de décharge électrostatique, le système doit être correctement relié à la terre. Ne

6.1.1. Pour les non-secouristes:

Équipement de protection:

Utiliser un vêtement de protection. Voir Rubrique 8.

Procédures d'urgence:

Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes:

Équipement de protection:

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Porter un appareil respiratoire autonome.

Procédures d'urgence:

Aérer la zone. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Stopper la fuite.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas déverser à l'égout.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Pour la rétention: Obtenir les fuites si possible, sans prendre de risque. Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment.

Procédés de nettoyage: Rincer les restes avec beaucoup d'eau.

Autres informations: Peut former des mélanges vapeur-air inflammables.

6.4 Référence à d'autres sections:

Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir Rubrique 8. SECTION 7:

Section 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Dangers supplémentaires lors du traitement:

si nécessaire: Ventilation, aspiration locale ou protection respiratoire. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable. Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. ventiler les locaux. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Se procurer les instructions avant utilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol pour une grande distance avant s'exploder à la source. Pas de flamme nue, pas d'étincelles et ne pas fumer. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Eviter toute source d'ignition et de charges électrostatiques. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques (par mise à la terre, par exemple).

Température de manipulation:

15 - 25 °C

Mesures d'hygiène:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Mesures techniques:

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/... antidéflagrant. Assurer une ventilation adéquate.

Conditions de stockage:

Conserver dans l'emballage d'origine. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Matières incompatibles:

Rayons directs du soleil. Sources de chaleur. Sources d'inflammation.

Durée de stockage maximale:

12 mois

Température de stockage:

10 - 20 °C

Lieu de stockage:

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'abri : des rayons solaires directes, de sources de chaleur et des sources d'ignition. Local à l'épreuve du feu. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Prescriptions particulières concernant l'emballage:

conforme à la réglementation

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Colle de contact. Réserve à un usage professionnel.

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle:

toluene (108-88-3)



Belgique - Valeur seuil (mg/m³) - 77 mg/m³

Belgique - Valeur seuil (ppm) - 20 ppm

Belgique - Valeur courte durée (mg/m³) - 384 mg/m³

Belgique - Valeur courte durée (ppm) - 100 ppm

8.2 Contrôles de l'exposition:

Contrôles techniques appropriés:	Assurer une ventilation adéquate. Si l'aspiration locale ne suffit pas, mettez un masque couvrant tout le visage
Protection des mains:	gants résistants aux solvants
Protection des yeux:	Lunettes de protection
Protection de la peau et du corps:	vêtements de travail ordinaires
Protection respiratoire:	Assurer une ventilation adéquate. Si l'aspiration locale ne suffit pas, mettez un masque couvrant tout le visage.
Pictogrammes:	 
Contrôle de l'exposition de l'environnement:	Voir section 6,7, 12 en 13.
Autres informations:	Attention : produit réservé à un usage professionnel

Section 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Forme:	Liquide
Couleur:	Noir.
Odeur:	odeur aromatique.
Seuil olfactif:	/
valeur du pH:	/
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1:	/
Point de fusion:	/
Point de congélation:	/
Point d'ébullition:	55 °C
Point d'éclair:	-26°C
Auto-inflammation:	> 200°C
Température de décomposition:	/
Inflammabilité (solide, gazeux)::	/
Pression de vapeur à 20 °:	160 hPa 20°C
Densité à 20 °C:	/
Densité relative:	0,83 g/cm ³ ± 0.05
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Eau: insoluble dans l'eau
Log Pow:	/
Log Kow:	/
Viscosité Cinématique:	/
Viscosité Dynamique:	900 - 1100 mPa.s (20°C Spindel 4 10RPM)
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif, mais formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. Classe d'explosion: IIa, T3.
Limites d'explosion:	1,1 - 7,4 vol %
Inférieure:	/
Supérieure:	/
Propriétés comburantes:	/
Limites d'explosivité:	/
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	/
Teneur en COV:	± 58 %
Vitesse d'évaporation:	/

9.2 Autres informations:

Contient composant(s) volatil(s).

Section 10: Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:

Aucun renseignement disponible.

10.2 Stabilité chimique:

Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable et explosif avec l'air.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4 Conditions à éviter:

flamme nue. étincelles. Chaleur. lumière du soleil tout droit.

10.5 Matières incompatibles:

l'état liquide évitez. d'eau. Plastique.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

De la fumée dangereuse peut se produire en cas de hautes températures

Section 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë: Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée:	toluene (108-88-3) DL50 orale rat - > 5000 mg/kg DL50 cutanée lapin - > 5000 nl/kg CL50 inhalation rat (mg/l) - > 20 ml/m ³ Irritant pour la peau. Contact avec la peau longuement: irritations de la peau (dégraissage)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Irritation des yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales:	Non classé
Cancérogénicité:	Non classé
Toxicité pour la reproduction:	Susceptible de nuire au foetus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée):	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
Danger par aspiration:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Section 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:

Ecologie - général:

Flotte sur l' eau, s'évapore vite, danger de pollution d'eau potable en cas de pénétration du sol du produits. . Eviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface

Toxicité aquatique:

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

toluene (108-88-3)

CE50 Daphnie 1 - 226 mg/l 16h

CL50 poissons 2 - 13 mg/l 96 h (Carassius auratus)

12.2 Persistance et dégradabilité:

toluene (108-88-3)

Persistance et dégradabilité - Facilement biodégradable.
 Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB) - 1,23 g O₂/g substance BOD5

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

toluene (108-88-3)

Potentiel de bioaccumulation - Aucun bioaccumulation significatif.

12.4 Mobilité dans le sol:

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Cyclohexane (110-82-7)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
 Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6 Autres effets néfastes:

Pas d'informations complémentaires disponibles

Section 13: Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Recommandation:

Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

Indications complémentaires:

Manipuler récipients vides non nettoyés comme facilement inflammables et dangereux.

Section 14: Informations relatives au transport:

14.1 No ONU:

VN-nr (ADR):	1133
VN-nr (IATA):	1133
VN-nr (IMDG):	1133
VN-nr (ADN):	1133
VN-nr (RID):	1133

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Désignation officielle de transport (ADR/RID):	ADHESIVES contenant un liquide inflammable
Désignation officielle de transport (IATA):	Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG):	Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN):	Non applicable
Document de description de transport (ADR):	UN 1133 ADHESIVES contenant un liquide inflammable, 3, II, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Document de description de transport (IMDG):	UN 1133, 3, II, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

14.3 Classe(s) de danger de transport:

Classe (ADR/RID): 3 (N)
 Classe (IATA): 3 (N)
 Classe (IMDG): 3 (N)
 Classe (ADN): 3
 Etiquettes de danger (ADR/RID): 3, N



Etiquettes de danger (IATA): 3, N



Etiquettes de danger (IMDG): 3, N



Etiquettes de danger (ADN): 3, N



14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage (ADR/RID): II
 Groupe d'emballage (IATA): II
 Groupe d'emballage (IMDG): II
 Groupe d'emballage (ADN): II

14.5 Dangers pour l'environnement:

Dangereux pour l'environnement: oui
 Marine Pollutant:



Autres informations: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

14.6.1 Transport par voie terrestre:

Code de classification (ADR):	F1
Dispositions spéciales (ADR):	640C
Véhicule pour le transport en citerne:	FL
Catégorie de transport (ADR):	2
Tunnel restriction code (ADR):	D/E

14.6.2 Transport maritime:

Règlement du transport (IMDG):	Soumis aux prescriptions
N° FS (Feu):	F-E
N° FS (Déversement):	S-D

14.6.3 Transport aérien:

Soumis aux prescriptions

14.6.4 Transport par voie fluviale:

Soumis aux prescriptions

14.6.5 Transport ferroviaire:

Soumis aux prescriptions

VN "Model Regulation":

Non applicable

14.6.6 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

Section 15: Informations réglementaires:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Prescriptions nationales:

restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

3. Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008

30. Substances figurant à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008 classées "toxiques pour la reproduction catégorie 1A ou 1B" (tableau 3.1) ou "toxiques pour la reproduction catégorie 1 ou 2" (tableau 3.2) et énumérées comme suit: les substances toxiques pour la reproduction de catégorie 1A effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement (tableau 3.1) ou les substances toxiques pour la reproduction de catégorie 1 avec mention R60 (Peut altérer la fertilité) ou R61 (Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant) (tableau 3.2) énumérées à l'appendice 5, les substances toxiques pour la reproduction de catégorie 1B effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement (tableau 3.1) ou les substances toxiques pour la reproduction de catégorie 2 avec mention R60 (Peut altérer la fertilité) ou R61 (Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant) (tableau 3.2) énumérées à l'appendice 6.

40. Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008.

48. Toluène: toluene

57. Cyclohexane: Cyclohexane

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient pas des substances Annexe XIV.

Teneur en COV: ± 58 %

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction:

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

Section 16: Autres informations:

Sources des données:

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire le produit au niveau des exigences de l'environnement, la santé et la sécurité. Cependant, elles ne doivent pas être interprétées comme garantie pour les propriétés.

Autres informations:

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de ce produit.

Phrases importantes:

Textes des phrases R-,H- et EUH:

- Aquatic Acute 1 - Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
- Aquatic Chronic 1 - Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
- Aquatic Chronic 2 - Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
- Asp. Tox. 1 - Danger par aspiration, Catégorie 1
- Flam. Liq. 2 - Liquides inflammables, Catégorie 2
- Repr. 2 - Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
- Skin Irrit. 2 - Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
- STOT RE 2 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
- STOT SE 3 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
- H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
- H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
- H315 - Provoque une irritation cutanée
- H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
- H361d - Susceptible de nuire au fœtus
- H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
- H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- ERC 4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
- ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ESVOC SPERC 4.3a.v1 - Utilisations dans les revêtements (SU3)
- ESVOC SPERC 8.10b.v1
- PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité
- PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
- PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
- PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
- PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
- PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
- PROC19 - Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau, seuls des EPI sont disponibles
- PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
- PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
- PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
- PROC5 - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
- PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles
- PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
- PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
- PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
- SU19 - Bâtiment et travaux de construction
- SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- SU3 - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations* sur sites industriels

NCEC SDS EU (REACH ANNEX II):	11/02/2005
Révision:	11/02/2005
Autres informations:	14/10/2014
Numéro de version:	1.4